

Faillite de la BCVs, tout le Conseil d'Etat démissionne.

GABEGIE Ce 12 janvier 1871, la BCVs part en faillite. Les contribuables devront éponger 5 millions de dettes ! Le ministre des finances, Alexis Allet, entraîne dans sa chute tout le gouvernement.

Rien ne va plus à la BCVs ! Réunion en assemblée plus qu'extraordinaire, ce 27 décembre 1870, le Grand Conseil ne peut que constater les dégâts. A peine quinze ans d'existence, pour la BCVs, et tout part en sucette ! Depuis six ans, les libéraux s'inquiètent de la gestion et des rapports entre l'Etat, la BCVs et surtout de la façon dont Alexis Allet, le ministre des finances, mène le bal.

«Un coup mortel à notre crédit»

Ce 27 décembre, le Conseil d'Etat implore au Grand Conseil l'autorisation d'emprunter deux nouveaux millions auprès de banques bernoises et bâloises. *«Ce que nous demandons est tellement lié à l'honneur du canton, à la réputation d'un établissement fondé par l'Etat et aussi par nos concitoyens, que le Grand-Conseil n'hésitera pas à l'accorder; ne le faisant pas, il mettrait la Banque hors d'état de remplir ses engagements, il ébranlerait jusque dans ses bases la confiance publique en nos institutions et porterait un coup mortel à notre crédit, ce que la première autorité du canton ne peut vouloir.»* Eh bien, cela ne va pas passer.

Des conditions humiliantes

Une commission et bien d'autres députés jugent les conditions de l'emprunt *«trop onéreuses et partant inadmissibles»*. M. Pignat, un libéral, monte au créneau. *«Ces conditions sont humiliantes pour le pays et la liquidation de la Banque serait préférable à leur acceptation. Nous serions liés pendant 36 ans par le fait que le remboursement ne pourrait se faire intégralement avant ce terme et que la régale du sel et le produit de l'impôt seraient engagés en garantie»*. M. Dénériaz embraie et s'en prend à Alexis Allet. *«Après avoir ainsi voulu dégager sa propre responsabilité, il conclut en invitant le Grand-Conseil, à voter l'emprunt ruineux que lui propose le Département des Finances, à engager ainsi le pays tout entier, les yeux fermés, sans sonder au moins d'avance la profondeur du gouffre dans lequel le pays va se plonger.»* M. Allet se drape dans sa dignité, sort un *«J'accepte les reproches, mais je repousse les insultes»* puis colle sa démission.

Où sont allés les millions ?

Le Grand Conseil refuse l'emprunt des deux millions et demande une assemblée générale pour la BCVs, le 12 janvier, qui va mettre en faillite l'établissement. Devant l'ampleur du scandale – et après les conclusions accablantes d'une commission d'enquête – le reste du Conseil d'Etat doit quitter ses fonctions. *«Nous faisons les vœux les plus ardents pour que le peuple valaisan retrouve sous une autre direction des jours de calme et de bonheur qui donnent toujours la foi et l'amour du travail»*, écrivent, le 1^{er} juin 1871, MM. Ribordy, De Sepibus, De Riedmatten et Debons. Entre janvier et décembre 1871, Le Confédéré va se déchaîner avec une plume assassine et fort documentée. Quelques extraits et aperçus : *«Le voile est enfin déchiré ! Le jour est arrivé où chacun devra rendre compte de ses actes; où les prévaricateurs de la loi et les détenteurs de la fortune publique et des particuliers seront appelés à la barre de l'opinion publique, avant qu'ils comparassent devant les tribunaux.»* (5 janvier)

«Le Canton du Valais (...) a failli être précipité dans l'abîme par l'homme du génie qui, depuis 1852, tenait presque sans contrôle les destinées du pays dans ses mains, puis écrasait ses

rouge = URL

adversaires politiques et avait soin de se poser en défenseur de la morale de Dieu. Cette catastrophe apprendra à nos chers voisins du Valais à avoir les yeux tournés plus du côté de Sion que du côté de Rome, et à enseigner à la jeunesse aussi bien à chiffrer qu'à prier». (Le Messager des Alpes – Cité par le Confédéré le 8 janvier) «Où sont allés ces millions ? On prétend que les fonds de la banque ont été mis à contribution par centaines de mille francs en faveur de certaines entreprises privées et de certaines familles privilégiées, et que les meneurs n'étaient plus en position de s'opposer efficacement et avec autorité à d'autres désordres.» (22 janvier)

Une caisse noire avérée

En face, La Gazette du Valais et Le Botte tentent de défendre l'honneur d'Alexis Allet et sa gestion... Ce qui sera difficile aux yeux de l'Histoire qui donnera raison au Confédéré. Le gouvernement conservateur du moment, aidé par Allet, a utilisé la BCVs comme une «caisse noire» de parti. *«Elle sert d'instrument politique pour caser des amis, spéculer, aider aux campagnes électorales»*, commente Alain Clavien dans «Histoire du Valais, tome 3, p.588). Le canton du Valais se retrouve avec une dette de 5 millions et 53 millions de rescriptions distribuées. Tout le Conseil d'Etat sera blanchi un peu plus tard. Comme on dit dans «Intouchables» : *«Pas de bras, pas de chocolat !»*. Ce qui donne chez nous : *«Pas de majorité, pas de sanctions»*, les Radicaux de l'époque peuvent en témoigner.

POUR EN AVOIR BIEN PLUS

La session de novembre du Grand Conseil qui contient les débats de décembre 1870.

Les séances de 1871 ne sont pas dans les archives.

Tous les numéros du Confédéré entre janvier et juin.

La seconde BCVs naît le 1er janvier 1917.